



avocat commis d office , doit on leur faire confiance ?

Par **francklaurent**, le **20/04/2022** à **00:31**

Bonjour,
Je viens de rencontrer mon avocate commise d'office laquelle s'est fait rappeler à l'ordre par le bâtonnier car elle ne répondait pas à mes sollicitations depuis sa désignation mi-décembre 2021. Elle a l'air un peu endormie, elle n'a pas son propre cabinet et nous nous sommes rencontrés dans un bar. Je lui ai demandé si je devais moi-même demander au juge la désignation d'un expert pour une expertise car on est au pénal avec 15 jours et 6 jours d'ITT psychologiques, pour harcèlement sur personne handicapée (voisinage). Elle me réponds que elle ne sait pas vraiment, que la demande d'expertise peut être à "double tranchant". Du coup, je ne sais pas si je dois quand même demander par moi-même une expertise au juge ou si je dois attendre que le juge en prenne l'initiative de lui-même ?
Merci de vos réponses.
franck36

Par **Zénas Nomikos**, le **20/04/2022** à **14:56**

Bonjour,
expertise de qui et pourquoi?
Quels sont les faits? Qui a mis en mouvement l'action publique : le parquet ou vous?
Y a-t-il une instruction? Avez-vous été auditionné et par qui?
L'affaire passe en correctionnelle? Je présume que oui du fait de l'importance des ITT.
Y a-t-il citation directe à tout hasard?
Etes-vous en relation avec une association de défense des victimes d'infractions pénales? Parce que dans ce type d'asso il y a des juristes, des psychologues - ainsi que des bénévoles pour vous accompagner à l'audience.